

# LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ( CDT ) DU PAYS DE LANGRES

Vous vous sentez concerné(e) par le développement et l'avenir de votre territoire ?  
Vous souhaitez vous investir dans la vie locale ?

**Rejoignez le CDT du Pays de Langres**

## QU'EST-CE QUE LE CDT ?

**Une association plurielle** : pour les citoyens, les associations, les syndicats, les organismes publics et parapublics du pays de Langres



## QUEL RÔLE ?

**Un foisonnement d'idées** : des hommes, des femmes, issus des secteurs qui animent la vie du territoire : sports, loisirs, culture, patrimoine, économie, action sociale, santé, défenses des droits et des causes, actions caritatives et humanitaires. Tous ces acteurs, aux compétences diverses, se rassemblent pour échanger, s'informer, défendre, suggérer de nouvelles idées, de nouveaux projets dans l'intérêt du territoire.

**Une force de proposition** : une expression citoyenne aux côtés des élus du pays de Langres pour débattre et participer aux politiques publiques locales et à l'attribution des fonds publics.

**Une instance d'évaluation** : des politiques publiques et de leur mise en œuvre dans un souci



## QUEL FONCTIONNEMENT ?



La vie de l'association s'organise autour de :

- **une Assemblée plénière** qui réunit l'ensemble des adhérents et qui fixe les grands objectifs de travail annuels,
- **un Conseil d'administration** qui approuve les décisions courantes dans le respect des objectifs fixés par l'Assemblée plénière,
- **un Bureau** qui pilote la mise en œuvre de la feuille de route,
- **Un Comité de Programmation LEADER** qui sélectionne et programme des projets innovants pour l'octroi de subventions européennes,
- **des groupes de travail** qui échangent et proposent.



## Le CDT :

- est associé aux travaux et réflexions du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du pays de Langres ;  
*Il participe aux Comités Syndicaux, groupes de travail et commissions du PETR .*
- émet des avis et formule des propositions à l'égard des politiques locales ;  
*Le CDT s'auto-saisit sur des questions d'intérêt territorial (par exemple, sur la création d'un fonds inter associatif et sur le rapprochement Langres / Dijon).*
- mène des réflexions concernant toute question ou problématique locale, à la demande du PETR du Pays de Langres ;  
*Le CDT étudie un sujet particulier, à la demande des élus locaux (par exemple, la mise en place du projet visant à améliorer les circuits courts alimentaires).*
- valorise la démocratie participative au niveau régional.

Les Conseils de Développement à l'échelle de la Région Grand Est se réunissent pour échanger sur leurs pratiques et faire remonter les problématiques locales au niveau régional.

## COMMENT ADHERER ?

Il vous suffit de contacter Karine HURSON ([hurson@pays-langres.fr](mailto:hurson@pays-langres.fr) – 03.25.84.10.00) pour disposer du bulletin d'adhésion.

**Associations, syndicats, organismes publics/parapublics, chambres consulaires**

Votre adhésion deviendra officielle suite au paiement de la cotisation annuelle (20 €).

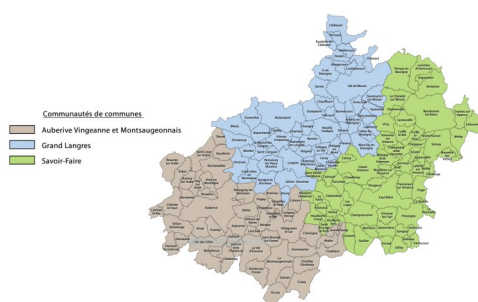
**Habitants(es)** Vous habitez sur le territoire du Pays de Langres ? Vous souhaitez adhérer et participer aux réflexions ?

Votre adhésion deviendra officielle suite au paiement de la cotisation annuelle (5 €).

## Le PETR du Pays de Langres : qu'est-ce-que c'est ?

**PETR = Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.**

Il s'agit d'un établissement public qui est constitué des trois Communautés de communes du sud haut-marnais (le Grand Langres / les Savoir-Faire / Auberive, Vingeanne et Montsaugonnais).



Ces Communautés de Communes ont souhaité se regrouper pour :

- porter collectivement un Projet de territoire à l'échelle du bassin de vie et d'emplois de Langres;
- mutualiser des moyens humains et financiers.

